

Connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques psychosociaux.  
Doter les membres du CHSCT d'outils méthodologiques pour l'analyse des situations de travail présentant des risques psychosociaux.  
Leur permettre d'initier, de suivre et d'évaluer un programme de prévention de ces risques.

**Public** Les membres du CHSCT, les représentants du personnel intervenant sur le sujet.

## Programme

### Définir les risques psychosociaux

- Stress, mal-être, souffrance, violences, harcèlements ... que recouvrent les risques psychosociaux au travail ?
- Se repérer dans le cadre juridique

### Identifier les différents acteurs et leurs moyens d'action

- Les représentants du personnel : DP, CE, CHSCT, organisations syndicales
- Médecine du travail
- Direction
- Les acteurs institutionnels : CRAM, INRS, ARACT, ...

### Connaître les différents types de diagnostic

- Analyse des situations de crise
- Enquêtes
- Questionnaires
- Les « modèles » de Karasek et Siegrist
- Le recours à l'expertise par le CHSCT

### Passer du diagnostic à la prévention

- Les différents types de prévention
- Contenu du document unique d'évaluation des risques
- Consultation du CHSCT sur le plan de prévention



## Prochaines dates

- 17 et 18 mars
- 6 et 7 octobre

Organisation sur mesure possible pour votre comité. Nous contacter pour un devis personnalisé.

## Tarifs

Restauration incluse : 610 €HT